



**Serrières-en-Chautagne**

SERR02

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/06/2022 approuvant le PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le Président  
Renaud Beretti

ÉCHELLE 1:1 500	PROCÉDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
 Arrêté le 25/02/2020 Approuvé le 21/06/2022			

CONCEPTION ET DESSIN  
 EPICAD  
 44 rue Charles Moreau  
 13000 LA CROIX-VALENTIN  
 Tél. 04 79 69 39 51  
 www.epicad.eu

FOND CADASTRAL  
 Origine Cadastre  
 Droits de l'Etat  
 réservés  
 janvier 2022

**Zonage**

- Zonage
- Zone humide à protéger
- Zone humide RAMSAR à protéger
- Zone NATURA2000
- Zone ZNIEFF type I
- Site inscrit
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger

**Prescriptions au titre de l'article L151-34 1°**

- Inconstructibilité (galeries souterraines)
- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores voie ferrée)
- Périmètre de 500 m de protection des monuments historiques
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhona : itinéraire doux à aménager au titre de l'article R151-38

- Cadastré**
- Parcelles
  - Bât dur
  - Bât léger
  - Lac et rivière

